

PREPARATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 02 JUIN 2023 - 18H30
NOTES DE PRESENTATION ET PROJETS DE DELIBERATIONS

Effectif légal : 11

Membres en exercice : 8

Date de convocation : 26/05/2023

La séance est ouverte et présidée par M. Christian PAIR, Maire.

SIGNATURE DU TABLEAU DE PRESENCE

Présents : Christian PAIR, Monique BETAILLE, Emmanuel LISSAJOUX, Michel MARTINIE, Aurélie MONS, Odile STEFANINI-MEYRIGNAC, Hermine VITRAC.

Représentés : Claude LE ROUX, pouvoir donné à Hermine VITRAC.

Quorum nécessaire pour délibérer valablement : 5

(Rappel : plus de la moitié des membres en exercice doivent être physiquement présents avant la mise en discussion de chaque point à l'ordre du jour – ne pas compter les procurations)

A l'ouverture de la séance, nombre de membres présents : **7**

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Odile STEFANINI-MEYRIGNAC

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Isabelle MAURY, agent de la collectivité

Procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Rénovation énergétique de la piscine – Marché à procédure adaptée : choix des attributaires et délégations au Maire
- Rénovation énergétique de la piscine : actualisation du plan de financement et des demandes de subventions
- Questions diverses

En préambule, Monsieur le Maire fait un rapide retour sur le déroulement « La Flamme du Cœur » qui s'est tenue le 2 juin : une belle manifestation à tous points de vue, organisateurs, partenaires, participants, débats, randonnée...

2023-027 / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA PISCINE – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE : CHOIX DES ATTRIBUTAIRES ET DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23/08/2022 la municipalité a validé le programme de rénovation énergétique de la piscine municipale pour un coût estimé Hors Taxes de 313 800,00 € (dont 10 000€ pour imprévus) pour la partie travaux.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 22/03/2023 sous forme de Marché à Procédure Adaptée ouverte comprenant 6 lots de travaux.

La Commission consultative des travaux s'est réunie le 23 mai 2023 et, après analyse, propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et de désigner les attributaires comme suit :

		Montant de l'offre H.T.
Lot 1 Gros-œuvre	SAS MARTINIE & FILS 19800 Gimel-les-Cascades	34 943,02 €
Lot 2 Menuiseries Extérieures - Serrurerie	CHEZE Christian SAS 19800 Corrèze	107 392,50 €
Lot 3 Menuiseries Intérieures	MENUISERIE PELISSIER SARL 19320 Clergoux	5 120,00 €
Lot 4 Traitement d'air	SAS VACKIER DELBOS 19000 Tulle	102 381,42 € (Base 77 745,80 € + option PSE2 24 635,62 €)
Lot 5 Electricité	BRIVE ELECTRICITE 19100 Brive-la-Gaillarde	23 017,46 €
Lot 6 Couverture isothermique du bassin extérieur	HAEHN SAS 67550 Vendenheim	32 200,00 € (Base 29 650,00 € + option PSE3 2 550,00 €)
Total des lots hors taxes		305 054,40 €
TVA 20%		61 010,88 €
TOTAL TTC		366 065,28 €

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'attribuer les lots 1 à 6 aux entreprises respectivement susvisées, conformément aux propositions de la Commission consultative des travaux ;
- de l'autoriser à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent tous les certificats requis pour l'attribution d'un contrat de la commande publique ;
- de lui donner délégation pour prendre toute décision et signer tout document concernant l'exécution et le règlement des marchés et leurs éventuels avenants, relatifs au programme de rénovation énergétique de la piscine municipale, étant entendu que Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation.

Concernant le lot 6, pour lequel le choix s'est porté sur une bâche isothermique en version motorisée, Madame Aurélie MONS s'interroge sur la possibilité de manœuvrer manuellement en cas de panne moteur ou de coupure d'électricité. La question mérite effectivement d'être posée au maître d'œuvre et à l'entreprise ; à retenir néanmoins qu'une couverture isothermique de cette dimension est lourde, peu aisée à manœuvrer manuellement et pas par une personne seule, d'où le choix de la motorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :**

- **Décide** d'attribuer les lots 1 à 6 aux entreprises respectivement susvisées, conformément aux propositions de la Commission consultative des travaux ;
- **Charge** le Maire de signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises, sous réserve qu'elles produisent tous les certificats requis pour l'attribution d'un contrat de la commande publique ;

- **Donne** délégation au Maire pour prendre toute décision et signer tout document concernant l'exécution et le règlement des marchés et leurs éventuels avenants, relatifs au programme de rénovation énergétique de la piscine municipale, étant entendu que Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation.

M. Michel MARTINIE réitère son opposition à la conduite de ce projet et regrette une vision des travaux qu'il juge parcellaire ; un projet global, incluant l'étude du CRER qui est arrivée peu après, aurait été, de son point de vue, préférable pour optimiser les aides au financement. Il craint qu'un subventionnement à 80% ne soit plus possible pour la suite.

Le Maire rappelle que le calendrier de l'appel à projets était vraiment très serré ; le risque au contraire aurait été de manquer le financement de l'ANS, qui d'ailleurs n'aurait peut-être pas accordé un taux aussi généreux sur un projet beaucoup plus coûteux.

Me Odile STEFANINI-MEYRIGNAC réagit aux propos de M. MARTINIE : elle exprime son désaccord sur la supposée absence de réflexion globale quant aux problématiques de la piscine. Il y a eu un vrai engagement et un travail très sérieux sur ce dossier ; l'étude de 2016 a été revue et actualisée en totalité avec le maître d'œuvre. Evidemment, l'idéal aurait été de conduire un projet d'envergure, sur tous les aspects de la structure, mais il a fallu respecter les exigences du calendrier de l'appel à projets de l'ANS et prioriser les actions. La 1^{ère} adjointe regrette que M. MARTINIE ait toujours refusé de participer à la phase de réflexion et souligne également son absence d'implication sur le volet piscine lors des démarches menées auprès du CRER, dans la mesure où il n'a pas voulu fournir les éléments demandés concernant la piscine. Elle ne partage pas la vision de son collègue sur la question de la rentabilité de la piscine : l'école et le foyer rural ne sont pas rentables non plus, doivent-ils pour autant être abandonnés ? Elle rappelle qu'une population, des familles, vivent sur le territoire...L'apprentissage de la natation reste une vraie priorité et la piscine un équipement public essentiel.

M. Emmanuel LISSAJOUX pense que la pression aurait pu être mise davantage sur l'intercommunalité justement sur l'apprentissage de la natation aux enfants du territoire ; quid de sa responsabilité face à un risque de fermeture de la piscine à court terme faute de travaux ? La présentation d'un projet de rénovation globale d'envergure, impossible à assumer par la seule commune de St-Martin, l'aurait peut-être contrainte à participer aux travaux ou du moins à faire avancer l'idée du transfert.

M. MARTINIE reste persuadé que ce n'est pas en mettant de l'argent dans la structure qu'on la transmettra plus facilement à la Com-Com.

Monsieur le Maire ajoute que les choses ne sont pas si simples ; la question est de savoir si l'intercommunalité estimera moins coûteux et plus pertinent de construire une piscine neuve et ailleurs sur le bassin d'Argentat, plutôt que de financer celle de St-Martin qui est jugée par certains trop excentrée. Néanmoins la Com-Com, dans sa stratégie de communication, a prévu de lancer des petits films pour promouvoir, entre autres, l'apprentissage de la natation sur son territoire...donc la piscine de St-Martin !!

M. MARTINIE pense effectivement que cela coûte moins cher de faire du neuf que du rafistolage, mais qu'en attendant la commune y aura mis de l'argent.

2023-028 / RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte et les principales étapes du dossier de rénovation énergétique de la piscine municipale :

Délibération **2022-061**, en date du **23/08/2022** :

- Validation du projet de rénovation énergétique de la piscine pour un coût global estimé de **356 183.40€ HT** en vue de moderniser la structure et de la rendre moins énergivore ;

- Réponse à l'appel à projets porté par l'Agence Nationale du Sport pour la période 2022-2023 en matière de rénovation énergétique et de modernisation des équipements sportifs structurants.
- Le plan de financement prévoit de solliciter en complément l'aide du Département de la Corrèze et celle de la Communauté de Communes XVD.

Délibération **2023-004**, en date du **21/02/2023** :

- Actualisation du plan de financement suite à l'octroi de la subvention de l'ANS par notification en date du **09/12/2022**, pour un montant de **210 000.00 €**, soit 58,96 % d'une dépense subventionnable de 356 183.00€.
- Maintien de la demande de subvention au Département de la Corrèze ; le fléchage du projet est confirmé par la contractualisation des aides pour la période 2023-2025 (dossier à présenter une fois les marchés signés).
- Demande de subvention de l'Etat via la DETR ou le Fonds Vert (abandon de la demande à la Com-Com XVD).

Concernant ce dernier point, le Maire indique que le dossier a été retenu par les services préfectoraux : par arrêté en date du **16/05/2023**, une subvention de l'Etat a été octroyée au titre du **Fonds Vert** pour un montant de **35 760.81€**, soit **10,04 %** d'une dépense subventionnable de 356 183.40€.

Il convient à présent de mettre à jour le plan de financement en vue de finaliser la demande de subvention au Département de la Corrèze. Suite à la phase d'attribution des marchés, le montant global du projet se monte à présent à **361 679,40 € HT** répartis comme suit :

	<u>Montant H.T.</u>
Lot 1 Gros-œuvre / Base	34 943,02 €
Lot 2 Menuiseries Extérieures – Serrurerie / Base	107 392,50 €
Lot 3 Menuiseries Intérieures / Base	5 120,00 €
Lot 4 Traitement d'air / Base + option PSE 2	102 381,42 €
Lot 5 Electricité / Base	23 017,46 €
Lot 6 Couverture isothermique du bassin extérieur / Base + option PSE3	32 200,00 €
Enveloppe pour imprévus	8 745,60 €
Total des travaux hors taxes	313 800,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre - 9,3 % du montant HT des travaux	29 183,40 €
Coordination SPS	2 675,00 €
Missions de contrôles techniques ERP	2 950,00 €
Etude de faisabilité	13 200,00 €
TOTAL Hors Taxes	361 679,40 €
TVA 20 %	72 335,88 €
Total de l'opération TTC	434 015,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** :

- **Approuve** le programme de **rénovation énergétique de la piscine municipale** pour un montant total actualisé de **361 679,40 HT** conformément au tableau susvisé,
- **Décide** de confier la maîtrise d'œuvre à **B.E.T. SYNERGIE** à Brive-la-Gaillarde (19) et ses co-traitants,
- **Prend acte** de l'octroi par **l'Agence Nationale du Sport** d'une subvention de **210 000 €**, soit **58.96 % d'un plafond de dépenses HT de 356 183 €**, au titre du Plan de Relance de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs,
- **Prend acte** de l'octroi par **l'Etat / Préfecture de la Corrèze** d'une subvention de **35 760,81 €**, soit **10.04 % d'un plafond de dépenses HT de 356 183,40 €**, au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - Fonds Vert 2023**,
- **Sollicite** du **Département de la Corrèze** l'attribution d'une subvention au taux de **12,05% du coût prévisionnel HT**, au titre du **Contrat de Solidarité Communale 2023-25**,
- **Arrête** le plan de financement suivant, lequel **abroge et remplace le précédent en date du 21/02/2023** :

Subvention Agence Nationale du Sport - Plan de Relance Assiette = 356 183 € HT	58.96 % de l'assiette éligible	210 000,00 €
Subvention Etat - Fonds Vert Assiette = 356 183,40 € HT	10,04 % de l'assiette éligible	35 760,81 €
Subvention Département de la Corrèze - CSC 2023-25 Assiette = 361 679 € HT	12 ,05 % de l'assiette éligible	43 582,00 €
Autofinancement		72 336,59 €
	TOTAL HT	361 679,40 €

- **Charge** le Maire de mettre en œuvre toutes les procédures réglementaires, administratives et financières, et de signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

M. LISSAJOUX demande s'il sera nécessaire de contracter un emprunt ; M. MARTINIE rappelle qu'une ligne emprunt est ouverte au budget primitif 2023, pour environ 50 000 €. Me STAFANINI-MEYRIGNAC précise qu'il semble toutefois peu probable d'y avoir recours cette année compte-tenu du calendrier de travaux qui se profile. Tout dépendra du déblocage des acomptes sur subventions par rapport à l'arrivée des factures ; à défaut d'emprunt, une simple ligne de trésorerie sera peut-être suffisante le temps de percevoir l'intégralité des aides.

A la demande de l'équipe, le plan en coupe de la façade de la piscine est projeté pour expliquer la mise en œuvre de la verrière.

QUESTIONS DIVERSES

- **Comice agricole** : prévu le 19 août au Camp de la Lune ; la journée sera clôturée par un feu d'artifice offert par la commune ; en termes d'aide au financement la Com-Com XVD participe à hauteur de 1000 € et le Département 1500 €.
- **Entretien des espaces publics** : un mail de M. Alexis AUSSOLEIL déplore l'état très négligé du cimetière ; le Maire indique que le nécessaire sera fait sans tarder. Il rappelle que l'emploi des pesticides est désormais interdit, ce qui est une bonne chose. Cependant les services techniques se font déborder beaucoup plus rapidement qu'autrefois et ne peuvent être partout en même temps quand la végétation reprend. Les agents ont aussi été fortement mobilisés sur le réseau d'eau ces derniers temps.

M. LISSAJOUX demande si le passage d'épaveuse ne pourrait pas être confié à une entreprise, de sorte que les cantonniers puissent se consacrer à d'autres missions. Il suggère d'y réfléchir, pas forcément pour la totalité des voies communales, mais pour au moins une partie. Me MONS confirme avoir entendu beaucoup de remarques sur l'état du cimetière et sur l'entretien du Bourg ; Me Audrey CHAUMEIL a pris l'initiative de passer un coup de tondeuse sur le terrain de pétanque.

Me BETAILLE signale la nécessité d'entretenir le sentier de la Dordogne de Villages en Barrages ; le Maire répond que cela vient d'être fait pour la manifestation « La flamme du cœur ».

Me STEFANINI-MEYRIGNAC précise que l'agent technique recruté en renfort a eu beaucoup de travail au camping pour l'ouverture de la saison. A propos du camping, Me VITRAC et Me BETAILLE évoquent d'importantes difficultés et tensions avec certains campeurs dont les réservations seront refusées à l'avenir. Les autres campings du secteur ont eu les mêmes problèmes avec ces personnes.

M. LISSAJOUX signale le besoin d'entretien de la route menant à la station d'épuration ; Me MONS signale également le chemin allant du camping à la piscine.

De nombreux trous sont à reboucher sur les voies communales ; sur la route de Lavastroux des panneaux avertisseurs ont été installés.

- **Vie associative** : Le Maire indique qu'une association vient d'être nouvellement créée à St-Martin. Il a reçu une invitation d'Amandine LHOTE, sa présidente, qui souhaitait l'en informer. Il est proposé à M. LISSAJOUX et Me MONS, qui en font partie, d'en dire quelques mots à l'équipe. Ceux-ci préfèrent laisser la présidente venir présenter l'association elle-même à une autre occasion.

Concernant le café du Tilleul, Me STEFANINI-MEYRIGNAC indique que les deux personnes qui étaient motivées pour prendre le relais se sont finalement retirées du projet ; le café va donc fermer ses portes en juillet. Me VITRAC va prendre des contacts pour la fourniture du pain à la cantine scolaire. Au delà de l'approvisionnement de la cantine et en l'absence de nouveau dépôt, Me MONS suggère l'installation d'un distributeur de pain automatique, qu'elle juge particulièrement pratique pour les personnes qui, comme elle, travaillent par exemple en horaires décalés.

Il semblerait qu'un collectif d'habitants essaie de recréer une dynamique associative et réfléchit à un lieu pour éventuellement relancer un café associatif. M. LISSAJOUX pense qu'il faudrait se poser la question de quelque chose de durable, à vocation économique, plutôt qu'un café avec des bénévoles qui s'épuisent. Même si les deux, professionnels et associations, créent chacun du lien social, Me STEFANINI-MEYRIGNAC souligne que les objectifs sont différents. M. MARTINIE ajoute qu'un statut de commerce n'est pas garant de la stabilité ou de la réussite du projet ; par exemple, l'association de St-Bazile marche bien alors que le restaurant de Gros-Chastang est à l'arrêt. Il se souvient qu'au mandat précédent M. COUCHARRIERE était favorable au rachat des locaux du café par la commune, ce qui n'était finalement peut-être pas une mauvaise idée. Me VITRAC rappelle qu'à ce jour c'est l'association Café du Tilleul qui est dissoute et l'activité qui cesse, les murs ne sont pas en vente... et n'oublions pas qu'il existe un autre café à St-Martin !

L'équipe se pose la question du nombre de licences IV sur la Commune : il y a 3 licences IV et une licence III.

- **Vitesse dans le Bourg** : les élus constatent que malgré le ralentisseur, la limitation à 30 km/h et les marquages au sol réalisés dernièrement, certains automobilistes continuent à traverser le bourg à des allures inappropriées, grillent le stop...La gendarmerie a prévu de faire des contrôles routiers dès que possible ; les interventions pour violences conjugales sont en forte progression depuis quelques temps et mobilisent les équipes.
- **Restauration scolaire** : Me MONS aborde le sujet de la cantine à 1€ et signale que le Syndicat de l'école maternelle de La Roche a validé le dispositif ; il y a désormais 3 tranches tarifaires applicables suivant le quotient familial.
- **Prochaines animations** : mardi 6 juin, collaboration de la Com-Com XVD avec l'école de St-Martin ; sous le préau, les élèves expliqueront le compostage des déchets ; réservations de composteurs sur place auprès de l'animatrice. Samedi 10 juin, au foyer rural, concert de fin d'année de l'école de musique Théadamuse.

Fin de séance à 20h35.

PV approuvé par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance du 29 juin 2023.